



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2017

COMPTE RENDU

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 15 NOVEMBRE à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PODENSAC, DES COTEAUX DE GARONNE ET DE LESTIAC-SUR-GARONNE, PAILLET, RIONS dûment convoqué, s'est réuni à PODENSAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 09 novembre 2017

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Eliane BERRON, Dominique CAVAILLOLS, Didier CAZIMAJOU, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, Jean-François DAL'CIN, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Jean-Pierre MANCEAU, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pierre RIBEAUT, Jean-Patrick SOULE, Bruno TRENIT, Mathieu TRUFFART.

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Christian BOYER (pouvoir à B. MATEILLE), Laurence DUCOS, Dominique FAUBET (pouvoir à D. CAVAILLOLS), Christine FORESTIE, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE (pouvoir à M. DOREAU), André MASSIEU, Guy MORENO, Jean-Claude PEREZ (pouvoir à D. CAZIMAJOU).

Pouvoirs : De Christian BOYER à Bernard MATEILLE, de Dominique FAUBET à Dominique CAVAILLOLS, d'Hervé GILLE à Mylène DOREAU, de Jean-Claude PEREZ à Didier CAZIMAJOU.

Secrétaire de séance : Jean-Patrick SOULE.

Membres en exercice : 42

Présents au début du

Conseil : 32

dont suppléants : ... 0

Absents au début du

Conseil : 10

pouvoirs : 4

| Point à l'ordre du jour | Numéro de délibération | Délibération | Sens de la décision | Résultats du vote |
|-------------------------|------------------------|--|---|--|
| 1 | 2017-243 | Administration générale - Autorisation de signature du contrat de ruralité | Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer le Contrat de ruralité. | UNANIMITE |
| 2 | 2017-244 | Culture et vie associative - Demande de subventions pour l'organisation du festival « Rues et Vous » 2018 | Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à déposer les dossiers de demande de subventions pour l'organisation du festival « Rues et Vous » auprès du Département et de la Région pour un montant de : - 20 000 € auprès du Département ; - 15 000 € auprès de la Région. | POUR : 36 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 3 |
| 3 | 2017-245 | Culture et vie associative - Demande de subventions pour le projet culturel de territoire - saison culturelle 2018 | Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de subvention d'un montant de 11 000 € auprès du Département de la Gironde pour l'organisation de la saison culturelle 2018. | POUR : 38 CONTRE : 1 ABSTENTIONS : 1 |
| 4 | 2017-246 | Déchets ménagers - Autorisation de signature des contrats de mandat avec l'UCTOM | Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer un contrat de mandat avec l'UCTOM de La Brède-Podensac afin que la Communauté de communes signe, au nom de l'UCTOM, les contrats de reprise des matériaux recyclés | UNANIMITE |
| 5 | 2017-247 | Déchets ménagers - Autorisation de signature de la convention de reprise des bacs usagés avec PAPREC | Le Conseil Communautaire dit que la convention de reprise des bacs usagés sera conclue avec la société PAPREC. Il autorise Monsieur le Président à signer la convention et à en percevoir les produits. | UNANIMITE |
| 6 | 2017-248 | Déchets ménagers - Modification de l'Annexe financière au Règlement de collecte de la redevance incitative | Le Conseil Communautaire adopte la modification de l'Annexe I « Règles de facturation de la redevance ordures ménagères » et décide que cette nouvelle Annexe I sera applicable à compter de l'année 2017. | UNANIMITE |
| 7 | 2017-249 | Développement économique - Adhésion à Initiative Gironde | Le Conseil Communautaire approuve l'adhésion à Initiative Gironde, autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'association et lui attribue une subvention annuelle de 2 000 € pour 2017 correspondant au financement et à l'accompagnement des dossiers des porteurs de projet sur le territoire. | POUR : 33 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 7 |
| 8 | 2017-250 | Domaine et patrimoine - Renonciation à l'acquisition de plein droit d'un bien vacant sans maître à Budos | Le Conseil Communautaire renonce à exercer son acquisition de plein droit sur la parcelle cadastrée E n°1021 « Paulin » au profit de l'Etat et autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires. | UNANIMITE |

| | | | | |
|------------------------|----------|--|--|-----------|
| 9 | 2017-251 | Environnement - Demande de subventions - Etude sur la valorisation environnementale et touristique du Lac de Laromet | Le Conseil Communautaire modifie la délibération n°2017/110 du Conseil Communautaire du 05 avril 2017 pour autoriser Monsieur le Président à confirmer le dépôt de la demande auprès de l'Etat pour la DETR et à déposer les dossiers de demandes de subventions pour l'étude sur la valorisation environnementale et touristique du Lac de Laromet auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, du Conseil Départemental de la Gironde et de la Région Nouvelle-Aquitaine sur la base du plan de financement détaillé dans la délibération. | UNANIMITE |
| 10 | 2017-252 | Marché public - Attribution du marché de « location de véhicules frigorifiques neufs pour le service de portage de repas à domicile » | Le Conseil Communautaire attribue le marché « Location de véhicules frigorifiques neufs pour le service de portage de repas à domicile » à la société Le Petit Forestier Location pour une durée de 5 ans à compter du 4 décembre 2017. Il autorise Monsieur le Président à signer le marché avec la société pour un montant estimatif de 100 320 € HT et à engager la tranche ferme et la tranche optionnelle du marché. Le Conseil Communautaire dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal. | UNANIMITE |
| 11 | 2017-253 | Ressources humaines - Autorisation de recrutement d'un agent contractuel sur emploi permanent | Le Conseil Communautaire décide de recruter un agent contractuel sur le poste de chargé de mission de PLU intercommunal sur le grade d'attaché en application de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il dit que ce contrat sera établi pour une durée d'un an à compter du 1 ^{er} décembre 2017, qu'il sera renouvelable par reconduction expresse sans excéder les 6 ans. A l'issue de cette période, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée. Le Conseil Communautaire dit que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 457 (indice majoré 400) et dit que les crédits correspondants seront prévus au budget principal. Le Conseil autorise Monsieur le Président à signer ledit contrat. | UNANIMITE |
| 12 | 2017-254 | Ressources humaines - Autorisation de recrutement d'un agent contractuel sur emploi permanent : renouvellement de contrat | Le Conseil Communautaire décide de modifier l'intitulé du poste « Responsable des Affaires Générales » de la délibération n°16.64 en poste de « Responsable Adjoint des Affaires Générales » en application de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il dit que ce contrat sera établi pour une durée d'un an à compter du 1 ^{er} décembre 2017, qu'il sera renouvelable par reconduction expresse sans excéder les 6 ans. A l'issue de cette période, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée. Le Conseil Communautaire dit que l'agent recruté devra, outre les compétences habituelles d'un « Responsable Adjoint des Affaires Générales », justifier des compétences listées dans la délibération. Le Conseil dit que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 810 (indice majoré 664) et que les crédits correspondants seront prévus au budget principal. Il autorise Monsieur le Président à signer ledit contrat. | UNANIMITE |
| 13 | / | Services à la population - Adoption du règlement intérieur des logements sociaux et fixation des tarifs 2017 | RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR | |
| 14 | 2017-255 | Services à la population - Adoption du règlement intérieur du logement relais et fixation des tarifs 2017 | Le Conseil Communautaire adopte le règlement intérieur du logement relais situé à Lestiac-sur-Garonne et fixe le montant de l'indemnité forfaitaire d'occupation à 50 € par mois. Le Conseil Communautaire dit que le montant sera porté à 100 € par mois si le délai contractuel d'occupation est dépassé. Il autorise Monsieur le Président à percevoir ces indemnités forfaitaires par la Communauté de communes. | UNANIMITE |
| 15 | 2017-256 | Services à la population - Adoption du règlement intérieur du logement d'urgence et fixation des tarifs 2017 | Le Conseil Communautaire adopte le règlement intérieur du logement d'urgence situé à Paillet. Il fixe le montant de l'indemnité forfaitaire d'occupation à 2 € par jour et par personne. Il autorise Monsieur le Président à percevoir les indemnités forfaitaires d'occupation pour la Communauté de communes. | UNANIMITE |
| 16 | / | Tourisme - Appel à partenariat VNF : choix du site du ponton grand gabarit | RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR | |
| Décisions du Président | | <ul style="list-style-type: none"> - Liste des DIA - Décision du Président : décision modificative n°4 - modification des crédits à la section d'investissement en dépense. Transfert de 10 736 € de l'article « Dépenses imprévues » vers l'article « Installation générale, agencement, aménagement des constructions » pour le paiement de la chaudière à gaz de la crèche Croque Lune. | | |
| Questions diverses | | <ul style="list-style-type: none"> - La Communauté de communes demande à chaque Commune membre de lui retourner un formulaire d'autorisation de transmission des notifications (LRAR) par voie dématérialisée pour permettre de gagner en rapidité d'envoi et de faire d'importantes économies. - Les Communes sont invitées à prévoir un Conseil Municipal après le Conseil Communautaire du 13 décembre afin de voter les modifications statutaires et le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2018 et à transmettre leurs délibérations le plus rapidement possible aux services de la Communauté de communes. - Un appel à candidature pour le GAL (LEADER) est lancé pour composer le collège public : M. CLAVIER et M. BOYER feront partie du collège public. - Un appel à candidature pour la création de la Commission Intercommunale d'Accessibilité à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire ; - Des marchés publics vont être publiés prochainement : <ul style="list-style-type: none"> * PLU intercommunal * Travaux de l'immeuble pour l'immeuble Rue de l'Oeuille à Cadillac - La Commission d'Appel d'Offres se réunira le 20/11/2017 à 14h pour attribuer le marché des assurances ; | | |

- Deux Bureaux des Maires sont prévues le 16/11 et le 30/11 à 18h.
- Une réunion est prévue le 05/12 à 18h avec l'intervention de J-L GLEYZE sur les Conventions Territoriales d'Exercice Concerté et la présentation du nom et du logo de la Communauté de communes.
- La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées se réunira le vendredi 1^{er} décembre 2017 à 18h00.
- Le Conseil Syndical du Syndicat pour la réalisation et la gestion d'aire d'accueil des gens du voyage le 30 novembre 2017 à 16h30.
- M. Chollon souhaite savoir si la nouvelle localisation du PLAJ en partenariat avec l'Hôpital de Cadillac. Il lui est indiqué qu'une rencontre est prévue avec le Directeur de l'Hôpital et qu'il n'y aura pas de problèmes pour reloger le PLAJ.
- M. Chollon souhaite recevoir l'étude du Cabinet Grelet relative à l'implantation des pontons.
- En matière d'assainissement, la Commune de Budos évoque le cas d'un dossier d'assainissement arrivé en Commune 15 jours trop tard et l'autorisation est arrivée après que les travaux aient eu lieu. La Commune souhaite que les travaux soient bloqués jusqu'à ce que l'autorisation soit délivrée. En réponse, il lui est indiqué que le prestataire émet un avis technique mais n'autorise pas les travaux, c'est le pouvoir du Maire.

A Podensac, le 22 Novembre 2017,

**Le Secrétaire de séance,
Jean-Patrick SOULE**

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES S.G.L.P.R.' around the perimeter and a central emblem featuring a sun, a lion, and a castle tower.